

Site de l'ORSG-CRISMS: www.ors-guyane.org
Adresse mail du Service Information: documentation@ors-guyane.org









n Guyane, la densité pour 100 000 habitants est de 670 contre 1 053 en France hexagonale. Bien que la proportion des infirmiers de plus de 55 ans soit moins importante en Guyane qu'en France hexagonale, le besoin en infirmiers demeure crucial.

La Collectivité Territoriale de Guyane, l'Agence Régionale de Santé, le Centre Hospitalier Andrée ROSEMON de Cayenne et l'Université de Guyane sont parvenus en début d'année à un accord pour le transfert de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Cayenne (IFSI) et de son antenne à Saint-Laurent du Maroni sur le campus universitaire.

C'est ainsi que la capacité de l'IFSI

augmentera progressivement de 60 places à la rentrée 2018 à 100 places pour la rentrée 2021.

Tableau 1 : Densité et effectif des infirmiers tous modes d'exercices confondus au 1^{er} janvier 2018, en Guyane et en France hexagonale

Densité et effectif	Guyane	France hexagonale
Effectif des infirmiers	1 837	682 254
Densité pour 100 000 habitants	670	1 053
Part des infirmiers de plus de 55 ans	19,2%	27,3 %

Source : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Exploitation: ORSG-CRISMS

Présentation du métier

L'infirmier travaille en étroite relation avec le corps médical et peut encadrer une équipe d'aidessoignants.

Ses principales missions:

- Surveiller l'état de santé des patients.
- Réaliser des soins destinés à maintenir ou restaurer la santé de la personne malade (pansements, prélèvements, prise de tension, injections, etc.).
- Coordonner les soins pendant leur hospitalisation et lors de leur sortie.
- Participer à l'éducation thérapeutique du patient.
- Préparer et distribuer des médicaments.
- Participer à la rédaction et la mise à jour du dossier du malade, ainsi qu'à l'information et à l'accompagnement du patient et de son entourage.

Formation et carrière

Formation initiale et modalité de sélection

Selon l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier, les modalités de sélection varient en fonction du diplôme du candidat.

Candidats titulaires du bac ou de son équivalence

Depuis 2019, la réforme sur l'universalisation des formations de santé a entraîné la suppression du concours pour intégrer un Institut de formation en soins infirmiers (IFSI). Les étudiants sont désormais sélectionnés sur dossier.

Le candidat doit formuler au maximum 10 vœux de formation depuis la plateforme PARCOURSUP. S'il a suivi une préparation, cette dernière sera prise en compte et valorisée.

Candidats relevant de la formation professionnelle continue

Ils doivent justifier d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection et satisfaire à l'ensemble des épreuves de sélection suivantes :

- Un entretien oral de vingt minutes, noté sur 20, portant sur l'expérience professionnelle du candidat permettant d'apprécier l'expérience et le projet professionnel et les motivations du candidat.
- Une **épreuve écrite**, notée sur 20 points et d'une durée totale d'une heure, comprenant une sous épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous épreuve de calculs simples.
- Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves prévues est éliminatoire.

Candidats titulaires du diplôme d'État d'aidesoignant ou du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, justifiant de 3 ans d'exercice en équivalent temps plein

Uniquement pour l'année 2019, les titulaires des diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture relèveront d'un concours spécifique et à partir de l'année 2020 du même concours que la formation professionnelle continue.

Il est à noter que 20% des places au maximum sont réservées à ce concours spécifique.

Durée	3 ans BAC+3 – niveau licence : diplôme d'Etat d'infirmier
Lieu	Institut de formation en soins infirmiers (IFSI)
Formation	A moitié : - en institut de formation (apport théorique)- en stages pratiques à l'hôpital ou en milieu extrahospitalier

Tous les candidats admis doivent s'acquitter des droits d'inscription dont le montant est fixé par arrêté, auprès de leur établissement d'affectation.

Après une formation de 3 ans à l'IFSI, les étudiants qui obtiennent le diplôme d'État d'infirmier peuvent alors exercer.

Spécialisations

Plusieurs spécialisations permettent à l'infirmier d'évoluer dans sa profession et de découvrir d'autres missions :

- infirmier anesthésiste,
- infirmier de bloc opératoire,
- Infirmier puéricultrice,
- infirmier en pratique avancée...

Evolution

Un infirmier peut évoluer par le biais de formations complémentaires :

- Cadre de santé,
- Formateur en institut de formation,
- Etc.

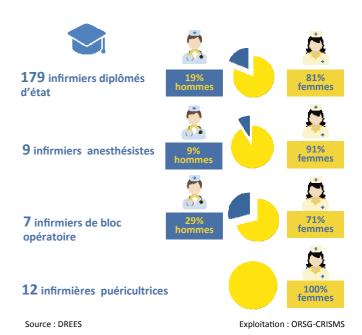
Lieu d'exercice et conditions d'exercice

Le métier d'infirmier s'exerce à l'hôpital, en clinique ou en ville. L'infirmier peut être amené à travailler de façon plutôt individuelle (infirmier à domicile) ou en équipe (infirmier en service hospitalier). Il peut aussi s'il le souhaite s'inscrire dans la «réserve sanitaire» : il est alors appelé à intervenir sur des zones touchées par des catastrophes pour apporter les premiers soins. L'infirmier peut être amené à travailler la nuit, le week-end et les jours fériés.

Focus Antilles Guyane

Etudes en soins infirmiers et spécialisations

En 2016, sur 688 étudiants inscrits aux Antilles Guyane à la formation d'infirmier, 179 ont reçu leurs diplômes et 81 % étaient des femmes.



En 2016, 12 infirmiers se sont spécialisés comme infirmières puéricultrices et 9 comme infirmiers anesthésistes.

Effectif et densité

En 2018, en Guyane, il y avait 1 837 infirmiers en exercice sur le territoire, ce qui représente une densité de 670 pour 100 000 habitants. Le mode d'exercice privilégié pour près de 3/4 des infirmiers est celui de salarié hospitalier, ensuite de libéral ou mixte puis enfin de salarié dans un autre type d'établissements.

En Guyane, en 2017, 18 communes sur les 22 font partie des territoires «très sous-dotés». Les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury sont «sur-dotées». Kourou appartient à la catégorie intermédiaire.

Recrutement

Besoins en infirmiers

Selon une étude «Besoins en Main-d'Œuvre 2018» de Pôle emploi, parue début avril 2019, le métier d'infirmier représente en 2018, 36 projets de recrutements en Guyane. 17,6% des employeurs prêts à recruter, tous secteurs confondus (Ehpad, hôpitaux), estiment qu'ils rencontreront des difficultés à le faire. Ce métier représente une grande attractivité.

Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle des infirmiers nouvellement diplômés reste aisée en France. En effet, 74% des diplômés en 2013 ont trouvé leurs premiers emplois en moins d'un mois (contre 85% en 2007).

Si le premier poste est un emploi temporaire pour près de 3/4 d'entre eux, 78% étaient en contrat à durée indéterminée trois ans après l'obtention du diplôme.

Ceux qui choisissent de s'établir en tant qu'infirmiers libéraux ont un revenu supérieur de 28% à celui des salariés trois ans après l'obtention de leur diplôme.

Salaires indicatifs (brut - hors prime de vie chère) en début de carrière

Exercice libéral : 2 000€ Exercice salarié : 1 700€

Dispositif d'aide à l'installation

Les infirmiers qui souhaitent s'installer en exercice libéral dans une des zones «très sous-dotées» peuvent bénéficier des avantages du contrat incitatif infirmier. Ce contrat à adhésion individuelle, applicable depuis le 18 avril 2009, a pour objectif de favoriser l'installation et le maintien des infirmiers libéraux conventionnés dans des zones «très sous-dotées».

Il permet de percevoir une aide forfaitaire annuelle et de bénéficier d'une prise en charge des cotisations sociales dues au titre des allocations familiales.

(Plus d'informations sur le site ameli.fr ou en contactant l'ARS Guyane.) (Source : ameli.fr)



Tableau 2: Les formations par diplôme aux Antilles Guyane 2016 et 2017

	Non de ce form	ntres		nbre rits en année	Non to d'ins	tal	Nombre total de diplômés*		Proportion de femmes diplômées (en 100%)	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Infirmiers diplômés d'état	3	2	270	214	837	688	236	179	81	81
Infirmiers anesthé- sistes	1	1	9	11	19	19	11	9	91	91
Infirmiers de bloc opératoire	1	1	13	0	20	13	7	0	71	71
Infirmiers puéricul- trice	2	1	44	20	44	20	28	12	100	100
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source: DREES Exploitation : ORSG-CRISMS

Tableau 3 : Les effectifs par mode d'exercice en Guyane 2015-2018

	2015	2016	2017	2018
Infirmiers				
Libéraux ou mixtes	307	334	355	366
Salariés hospitaliers	1 214	1 248	1 272	1 309
Salaries (autres établissements)	126	139	152	162
Ensemble des modes d'exercice globaux	1 647	1 721	1 779	1 837

Source: DREES Exploitation : ORSG-CRISMS

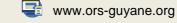
Tableau 4: Les besoins en infirmier, 2018

	Projets de recrutement	Difficultés à recruter	Emploi saisonnier
France entière	31 620	50,8%	10,6%
La Réunion	542	19,7%	11,9%
Guadeloupe	215	11,9%	23,5%
Martinique	96	17,1%	12,4%
Guyane	36	17,6%	0,0%

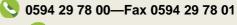
Source : Enquêtes «Besoins en Main-d'Œuvre 2018», Pole Emploi



OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE LA SANTÉ DE GUYANE
CENTRE DE RESSOURCES
DE L'INFORMATION SANITAIRE
ET MÉDICO SOCIALE



Observatoire Régional de la Santé de Guyane





Demandez votre exemplaire au Service Information: documentation@ors-guyane.org